

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0813**

commune (s) : Meyzieu

objet : Echange, avec la Ville, d'une parcelle de terrain située rue Hector Berlioz

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0813**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Echange, avec la Ville, d'une parcelle de terrain située rue Hector Berlioz**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine souhaite réaliser une station de mesure de débit et de qualité de l'eau sur la commune de Meyzieu.

La commune de Meyzieu a, quant à elle, besoin d'une partie de la surlargeur de la rue Hector Berlioz afin d'agrandir l'espace public voisin.

La Communauté urbaine se propose donc d'échanger une parcelle de terrain de 238 mètres carrés située rue Hector Berlioz, déclassée par décision communautaire du 8 septembre 2008 en contre-partie d'une parcelle de 41 mètres carrés appartenant à la Commune, située chemin de Pommier et cadastrée sous le numéro 62 de la section BP.

Les parties évaluent les biens échangés à 1 € symbolique, principe admis par France domaine.

Le présent échange est consenti et accepté sans soulte.

Tous les frais liés aux différents actes à passer, soit 500 € environ, seront supportés pour moitié par la Communauté urbaine et pour moitié par la commune de Meyzieu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'échange décrit ci-dessus entre la Communauté urbaine et la commune de Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

3° - Cet échange fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise évaluée à 1 €, en dépenses : compte 2 211 100 - fonction 2 222 - opération n° 1022 - et en recettes : compte 775 300 - fonction 2 222 - opération n° 1022,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 1 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - opération n° 1627 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1627.

4° - Les montants en dépenses comme en recettes seront inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009.

Pour les frais d'actes notariés, à hauteur de 500 € - compte 2 211 100 - fonction 2 222 - opération n° 1022.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1022 le 21 janvier 2008 pour 11 880 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.